

**RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'EURE.**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure. est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés a reculé en 2015, de 7,93 % après une baisse de 1,9 % en 2014. Ce recul est constaté depuis août 2014. Il est plus prononcé dans l'Eure que dans la région (- 4,04 %) et en France (- 5,92 %).

La proportion des redépôts est conséquente (plus de 50 % des dépôts). Le redépôt suite à une suspension d'exigibilité des créances est comparé sur les 9 derniers mois en raison de la fin des réexamens automatiques à l'initiative de la commission au 01/01/2014.

**Recevabilité et orientation**

La Commission a examiné 2705 dossiers (soit 98 % des dossiers déposés), 9,6 % ont été déclarés irrecevables. Suite à l'examen de la recevabilité ou aux jugements de recevabilité (suite à la décision d'irrecevabilité de la Commission), 2547 dossiers ont été orientés.

32,2 % ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

Le nombre de plans continue à baisser, conséquence de la loi bancaire qui a donné le pouvoir à la Commission d'imposer des mesures ou de recommander des effacements partiels, immédiatement, en cas d'insolvabilité partielle. 499 plans ont été signés par le Président. En contrepartie, le nombre de mesures immédiates progresse et représente 693 dossiers.

Les mesures imposées ou recommandées, après échec de la phase de négociation, consistant en une suspension d'exigibilité des créances baissent nettement. Les plans vente du bien immobilier recueillent assez facilement l'accord des créanciers lors de la négociation amiable

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Les solutions pérennes représentent 79,54 % des décisions de la Commissions : plans d'apurement des dettes, mesures avec effacement et mesures de rétablissement personnel. Les 20,46 autres sont constitués des plans d'attente (plan vente, mesures provisoires : retour à l'emploi, cession véhicule ou parts de SCI).

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rapport d'activité de l'année 2014
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	81	Contributions écrites
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	7 réunions 66 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion 6 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion	Banquiers de la place
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		
Particuliers et professionnels		Salon des droits

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à continuer à améliorer les procédures et les échanges entre les 3 greffes et le secrétariat

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

#### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les personnes surendettées semblent être beaucoup plus fréquemment confrontées à des problèmes de gestion de compte et de retrait des moyens de paiement. La gestion des découverts est fonction des profils des débiteurs et des politiques des banquiers teneurs de compte.

L'homologation d'un rétablissement personnel a parfois pour conséquence la clôture du compte et des difficultés avec les bailleurs.

#### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure


La fixation du montant des créances et les actualisations en cours de négociation sont souvent problématiques : les factures d'énergie et d'eau parviennent aux débiteurs après la recevabilité, l'actualisation est faite sur la base des dettes à la date de recevabilité et les mesures doivent être établies en tenant compte des dettes réelles, dont le montant diffère entre débiteurs et créanciers.

Date : 4 février 2016



Secrétaire de la Commission

par Président de la Commission



**Annexe n°1 du rapport d'activité  
Données d'activité 2015<sup>3</sup>**

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>2753</b>	<b>2990</b>	<b>-7.93</b>
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	515		
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois)	52	46	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois)	4.2	7.4	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>2705</b>	<b>2975</b>	<b>-9.08</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)</b>	<b>2481</b>	<b>2709</b>	<b>-8.42</b>
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	455		
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49		
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>267</b>	<b>297</b>	<b>-10.10</b>
<b>Decisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>2547</b>	<b>2743</b>	<b>-7.15</b>
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	938	976	-3.89
- vers une procédure de réaménagement de dettes	1609	1767	-8.94
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>971</b>	<b>958</b>	<b>1.36</b>
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	957	943	1.48
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	15	-6.67
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>1541</b>	<b>1793</b>	<b>-14.05</b>
- Plans conventionnels conclus	499	679	-26.51
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois)	301	264	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	83	81	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>1042</b>	<b>1114</b>	<b>-6.46</b>
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	693	661	4.84
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	316	465	-32.04
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>223</b>	<b>262</b>	<b>-14.89</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>12.5</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>3020</b>	<b>3326</b>	<b>-9.2</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>-62.5</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>1398</b>	<b>1298</b>	<b>7.7</b>

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	<b>Données commission</b>	<b>Données region</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>12.32</b>	<b>10.08</b>	<b>11.49</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>32.22</b>	<b>33.35</b>	<b>31.60</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>16.52</b>	<b>13.51</b>	<b>11.38</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	<b>11.56</b>	<b>11.04</b>	<b>12.53</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>22.95</b>	<b>27.82</b>	<b>28.71</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>4.44</b>	<b>4.19</b>	<b>4.29</b>
Taux de solutions pérennes	<b>79.54</b>	<b>77.07</b>	<b>76.85</b>

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

**2015 – DONNEES DE LA COMMISSION**

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>96827.33</b>	<b>2274</b>	<b>11567</b>	<b>82.30</b>	<b>42580.18</b>	<b>91.66</b>	<b>5.09</b>
Dettes immobilières	51079.73	432	910	43.42	118240.10	17.41	2.11
Dettes à la consommation	44097.45	2089	8969	37.48	21109.36	84.20	4.29
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1650.16	1354	1688	1.40	1218.73	54.57	1.25
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>11165.00</b>	<b>1997</b>	<b>8515</b>	<b>9.49</b>	<b>5590.89</b>	<b>80.49</b>	<b>4.26</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>9655.75</b>	<b>1291</b>	<b>2852</b>	<b>8.21</b>	<b>7479.28</b>	<b>52.04</b>	<b>2.21</b>
<b>Endettement global</b>	<b>117648.10</b>	<b>2481</b>	<b>22934</b>	<b>100.00</b>	<b>47419.62</b>	<b>100.00</b>	<b>9.24</b>

**2015 – DONNEES DE LA REGION**

Type de dettes	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>255650,6</b>	<b>7444</b>	<b>36571</b>	<b>79.13</b>	<b>34343.18</b>	<b>90.22</b>	<b>4.91</b>
Dettes immobilières	110216,0	986	2079	34.11	111780.90	11.95	2.11
Dettes à la consommation	139690,9	6801	28790	43.24	20539.76	82.43	4.23
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	5743,76	4561	5702	1.78	1259.32	55.28	1.25
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>38992,91</b>	<b>6890</b>	<b>30363</b>	<b>12.07</b>	<b>5659.35</b>	<b>83.51</b>	<b>4.41</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>28439,44</b>	<b>4710</b>	<b>10648</b>	<b>8.80</b>	<b>6038.10</b>	<b>57.08</b>	<b>2.26</b>
<b>Endettement global</b>	<b>323083,0</b>	<b>8251</b>	<b>77582</b>	<b>100.00</b>	<b>39156.83</b>	<b>100.00</b>	<b>9.40</b>